

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CE147

présenté par

Mme Regol, Mme Arrighi, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco,
 M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas,
 Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
 M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	210 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	210 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	210 000 000	210 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de financer le dispositif de trêve scolaire, qui doit interdire les expulsions des enfants et de leurs familles pendant la période scolaire, et ce afin de garantir la continuité de l'éducation de l'enfant, garantie de son intégration sociale par la suite.

Il est par conséquent proposé de transférer 210 millions d'euros de crédits de l'action 07 "Urbanisme et aménagement" du programme 135 "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" vers l'action 01 "Aide personnelle" du programme 109 "Aide à l'accès au logement".

Il est par ailleurs proposé au Gouvernement de lever le gage.